

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CARAQET TENUE LE LUNDI 20 OCTOBRE 2025 À  
19 h À L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQET**

---

**SONT PRÉSENTS :** Le maire Bernard Thériault et les membres : Jean-Claude Doiron, Jacques Boucher, Pierre Boudreau, Louise Blanchard, Kim Légère, Marie-Soleil Landry, Terry Ing, Florence Albert et Nicole Hébert

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** sept (7) personnes dans la salle ainsi que Marc Duguay, directeur général, Julie Jacob, greffière et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire Bernard Thériault appelle l'assemblée à l'ordre vers 19 h.

2025-254

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher et appuyée par le conseiller Jean-Claude Doiron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. Adoptée

2025-255

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2025-256

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Ewan Butler – duplex rue Savoie Est

Sur proposition de la conseillère et appuyée par le conseiller Pierre Boudreau il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour la construction d'un duplex sur la rue Savoie Est par Ewan Butler.

NON : Un (1) – La conseillère Louise Blanchard

Adoptée

2025-257

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Ewan Butler – duplex rue Savoie Est

Sur proposition de la conseillère Nicole Hébert et appuyée par le conseiller Jean-Claude Doiron, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour la construction d'un duplex sur la rue Savoie Est par Ewan Butler.

NON : Deux (2) – La conseillère Louise Blanchard et le conseiller Terry Ing

Adoptée

2025-258

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Ewan Butler – duplex rue Savoie Est

Sur proposition du conseiller Jean-Claude Doiron et appuyée par le conseiller Jacques Boucher, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour la construction d'un duplex sur la rue Savoie Est par Ewan Butler, et que cet arrêté porte le numéro 2025-08.

**NON : Deux (2) – La conseillère Louise Blanchard et le conseiller Terry Ing**

Adoptée

2025-259

Résolution du conseil établie en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme – Danny Lanthier et Suzy Ferron

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par la conseillère Kim Légère;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété identifiée par le numéro d'identification (NID) 20855201 située au 7695, rue du Havre a fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but de créer une proposition particulière (PP-2) en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme et que le but de cette modification est de permettre l'usage secondaire Vente au détail de produits alimentaires,

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

1. Les terrains, bâtiments ou constructions à l'intérieur de cette zone ne peuvent être affectés qu'aux fins et conditions suivantes :
  - a. d'un ou de plusieurs des usages principaux permis en zone RB;
  - b. de l'usage secondaire de Vente au détail de produits alimentaires.

**Conditions**

1. Le requérant doit obtenir tous les permis nécessaires afin de pouvoir servir de la nourriture au public de façon légale et sécuritaire;
2. L'usage secondaire de Vente au détail de produits alimentaires doit s'exercer à l'intérieur du domicile afin de conserver l'esthétique de l'habitation unifamiliale et conserver l'uniformité du secteur;
3. La superficie occupée par l'usage secondaire ne peut être de plus de 30 m<sup>2</sup>;
4. L'usage secondaire de Vente au détail de produits alimentaires doit rester secondaire à l'usage principal résidentiel;

5. Le lot ne peut être subdivisé de manière à ce que l'usage secondaire de Vente au détail de produits alimentaires se trouve sur un lot distinct de l'usage principal d'habitation unifamiliale;
6. L'usage secondaire exercé dans le bâtiment principal doit être fait par une des personnes résidantes dans le bâtiment principal;
7. Toute enseigne doit respecter les normes émises à la section 13.17.4 de l'arrêté de zonage de Bas-Caraquet;
8. Installer et maintenir deux emplacements de stationnement pour la clientèle selon les normes émises à la section 13.29.3.

Adoptée

2025-260

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Bas-Caraquet » - Danny Lanthier et Suzy Ferron

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Bas-Caraquet » de Danny Lanthier et Suzy Ferron sur la rue du Havre à Bas-Caraquet. Adoptée

2025-261

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Bas-Caraquet » - Danny Lanthier et Suzy Ferron

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par la conseillère Louise Blanchard, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Bas-Caraquet » de Danny Lanthier et Suzy Ferron sur la rue du Havre à Bas-Caraquet. Adoptée

2025-262

Troisième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Bas-Caraquet » Danny Lanthier et Suzy Ferron

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par la conseillère Florence Albert, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Bas-Caraquet » de Danny Lanthier et Suzy Ferron sur la rue du Havre à Bas-Caraquet, et que cet arrêté porte le numéro 2025-07. Adoptée

2025-263

Suivi des dossiers

Aucun suivi de dossiers

2025-264

Présentation et intervention du public

Aucune présentation ni intervention du public

2025-265

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher, il est résolu  
de lever l'assemblée et la séance est levée vers 19 h 13.



BERNARD THÉRIAULT, MAIRE



JULIE JACOB, GREFFIÈRE